

## INSCRIPTIONS

L'inscription se réalise sur place et n'est effective qu'au moment où le dossier est complet (en respectant les délais imposés).

### Documents requis

À apporter au secrétariat lors de l'inscription :

1. votre diplôme, brevet, équivalence, expérience utile (documents originaux);
2. La carte d'identité + une photocopie recto-verso ;
3. le montant du droit d'inscription ou une preuve du droit d'exemption (attestation et/ou numéro ibis).

Si vous avez terminé vos **ÉTUDES À L'ÉTRANGER**, vous devez introduire une demande d'équivalence de votre diplôme ou certificat auprès des services d'homologation, **avant le 15 juillet**. La décision d'équivalence est à remettre au secrétariat lors de l'inscription. Pour plus d'information, veuillez surfer sur le site : [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be)

### Remarque

Les modules sont organisés si le nombre d'inscrits est suffisant.

### Droit d'inscription

Le droit d'inscription est calculé selon le nombre de modules choisis et est imposé par la Communauté française (entre 20€ et 170€). Il n'est pas remboursable. Le paiement s'effectue de préférence par carte bancaire ( Bancontact / Mister Cash ) ou par virement bancaire.

Une dispense du droit d'inscription est accordée :

- aux demandeurs d'emploi l'ORBEM ou le FOREM (démarches effectuées par le secrétariat sauf auprès du VDAB);
- aux personnes bénéficiant du minimex.
- aux personnes bénéficiant d'une allocation pour personnes handicapées.

**Attention aux dates indiquées sur ces documents !**

(se renseigner auprès du secrétariat)

### Horaire d'inscription

À partir de mi-juin (fermé pendant les congés scolaires)

- Les lundis et jeudis de 16h00 à 21h00
- Les mardis et mercredis de 14h00 à 19h00
- Les samedis de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

**Attention ! Cet horaire est susceptible d'être modifié. Afin d'éviter tout désagrément, nous vous invitons à consulter celui-ci sur notre site internet avant de vous rendre à l'Institut.** ([www.ceria.be/irg](http://www.ceria.be/irg))

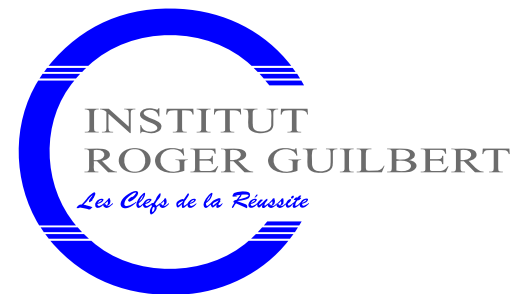
### ACCÈS AISÉ

Voiture : Ring O - sortie 16 - direction Anderlecht

Métro : ligne 5 - CERIA/COOVI

Bus : 75 - 98 / De Lijn : 141-142-144-145-170-171

**Possibilité de bénéficier du CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ**  
(renseignement : [www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be))



Enseignement supérieur paramédical  
de type court de promotion sociale

# SECOURISME DE PREMIÈRE INTERVENTION

En collaboration avec la

**CROIX-ROUGE**   
de Belgique

Directrice a. i. : Geneviève KAYSER  
Campus CERIA - Bâtiment 4c - 2ème étage  
avenue Emile Gryson, 1 - 1070 Anderlecht  
Tél. : 02 / 526.75.40 - FAX : 02 / 526.75.42  
[www.ceria.be/irg](http://www.ceria.be/irg)  
secretariat.irg@ceria.be



COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Région de Bruxelles - Capitale



## SI CHAQUE VICTIME D'UN ACCIDENT TROUVAIT UN SECOURISTE À SES CÔTÉS, DES VIES POURRAIENT ÊTRE SAUVÉES, DES SÉQUELLES GRAVES ÉVITÉES.

À la maison, dans la rue, à l'école, au travail, soyez celui ou celle qui sait agir quand l'accident survient.

La première étape de cette formation permet déjà l'obtention du **Brevet Européen de Premier Secours**, reconnu par les sociétés Croix-Rouge de l'Union Européenne.

Le cours se poursuit par un ensemble d'apports théoriques et pratiques pour aboutir à l'octroi du **Brevet de Secouriste répondant aux exigences du R.G.P.T.**

L'ensemble de la formation donne droit à l'attestation de réussite :

« **Secourisme de première intervention** » de 100 périodes.

Cette attestation est classée dans **l'enseignement supérieur paramédical de type court et de promotion sociale**.

### 3 CROIX-ROUGE PEUVENT ÊTRE OBTENUS

## 1. Brevet européen des premiers secours (B.E.P.S.)

Le but du cours est d'acquérir un ensemble de réflexes permettant de réagir efficacement face à des situations d'accidents graves.

En accord avec les standards définis par les sociétés Croix-Rouge des pays de l'Union Européenne, les objectifs poursuivis sont :

- de protéger du suraccident et transmettre l'alerte aux services de secours ;
- de savoir quand et comment déplacer une victime en cas d'urgence ;
- d'observer l'état des fonctions vitales ;
- d'agir en présence d'une hémorragie abondante et visible ;
- de reconnaître une victime inconsciente et d'agir en conséquence ;
- de reconnaître une détresse ventilatoire et d'agir en conséquence ;
- de reconnaître un arrêt cardio-ventilatoire et agir en conséquence ;
- d'agir en présence d'une victime consciente présentant un malaise cardiaque ;
- d'agir en présence de plaies ou de brûlures graves.

Ces objectifs sont atteints après **12 périodes** de pédagogie active grâce à des mises en situation.



## 2. Brevet de secourisme (Croix-Rouge de Belgique)

Le but de ce cours est d'approfondir et d'élargir les compétences dans le domaine des secours. Il permet aux participants de réagir efficacement, seuls et sans matériel, face à toute situation d'accident.

Les mises en situation sont centrées sur :

- les premiers soins au quotidien ;
- les règles essentielles d'intervention et mesures de sécurité ;
- les urgences vitales (détresses qui mettent en danger la vie de la personne) ;
- la réanimation et la désobstruction chez l'adulte ;
- les urgences différées (détresses qui peuvent mettre en danger la vie de la personne si l'on ne s'en occupe pas) ;
- les urgences pédiatriques.

Les objectifs sont atteints après les **88 périodes** qui suivent le Brevet européen de 12 périodes.

## 3. Secourisme de première intervention 100p.

Une attestation de réussite est remise aux étudiants ayant suivi l'ensemble de la formation et satisfait à l'évaluation qui se déroule à l'issue de celle-ci.

## AGIR ... LES GESTES QUI SAUVENT AGIR EN PRÉSENCE DE PLAIES RÉAGIR FACE AUX URGENCES PÉDIATRIQUES.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Le (la) candidat(e) à la formation devra **être détenteur au minimum du certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)** ou du document d'équivalence du titre obtenu à l'étranger.

----- OU -----

A défaut, le (la) candidat(e) peut **participer à un test d'admission** qui sera organisé pendant la période d'inscription. Cette participation est entièrement gratuite. Afin de mieux

### ORGANISATION

Les cours se donnent, avec la collaboration de la Croix-Rouge de Belgique, les **mardis soir** à partir du début d'octobre et jusqu'en mai, **de 18h00 à 21h30**. Les congés scolaires sont respectés.

### ENSEIGNANTE

**Mme Etienne** (Croix-Rouge de Belgique).